

## Les informations CFTC de la rentrée 2018

### Première RPN de la rentrée

Cette réunion marquait les débuts du nouveau Directeur de l'Ucanss Mr Raynal le Mey.

Celui-ci fait part aux organisations syndicales de son intention de porter un dialogue social de qualité

Nous devons répondre ensemble aux défis de demain.

La CFTC alerte l'Ucanss sur les directives communiquées aux Organismes qui ne permettent pas de prendre en compte leurs spécificités.

Nous abordons dès lors le thème de la négociation de ce jour : CAPSSA

La CFTC souhaite planter le décor :

Nous constatons aujourd'hui une situation plus que favorable : réserve de 166 millions sans affectation

Sur 2017 : excédent de 40 millions auquel il faut déduire 11 millions pour versement aux impôts

La CFTC a demandé à plusieurs reprises une négociation sur la dépendance, et il nous semble que nous pouvons envisager cette nouvelle prestation au vu des résultats constatés.

La Direction nous précise que 2 sujets devront être abordés au cours de cette négociation :

→ Evolution du régime

→ Conditions de sécurisation de la CAPSSA.

Sur la Sécurisation du système : Nous devons faire face aux nouvelles directives législatives, 2 procédures sont possibles : procédure de clause de recommandation qui intègre l'obligation du haut degré de solidarité. Autre solution : laisser aux employeurs leur liberté contractuelle . Pas de recommandation

L'Ucanss privilégie la 2eme solution. ,

La CFTC n'est pas convaincue par cette solution, aucune assurance juridique.

2eme volet : disponibilités actuelles. Plusieurs pistes sont possibles : mise en place d'une nouvelle prestation ou amélioration des prestations actuelles.

Si on compare les prestations actuelles avec d'autres régimes, nous constatons des différences :

- Taux de cotisations supérieur à la moyenne
- Décrochage sur le capital décès

Nous sommes dans la moyenne sur les rentes conjoints, en décrochage sur les rentes enfants.

La CFTC souhaite recentrer le débat, nous ne sommes pas en opposition entre Dépendance et revalorisation des prestations mais dans celui entre revalorisation du capital décès et dépendance. Le cout de mise en place de la revalorisation du capital décès ne permettrait pas un cumul avec revalorisation de prestations contrairement à la mise en place de la dépendance

La CFTC revendique ce droit pour l'ensemble des salariés (actifs et retraités) sans aucun cout supplémentaire pour les actifs. Cout pris en charge par la CAPSSA. Nous revendiquons la création d'un droit minimal de cotisation pour les retraités avec possibilité de cotiser en plus

Le Directeur de l'Ucanss entend les différentes positions, il n'est pas favorable à la création d'une nouvelle prestation comme la dépendance. Risque de télescopage avec la volonté de l'Etat de création d'un 5eme risque sur dépendance. Il s'oriente vers une revalorisation de prestations dans une enveloppe de 10 millions.

La CFTC regrette la frilosité de l'Ucanss et des partenaires sociaux sur la dépendance.

Prochaine réunion le 6 novembre